



ת"ב

Chabbat Métsora Hagadol

12 Nissan 5784
20 Avril 2024

Ville	Entrée *	Sortie
Jérusalem	18 : 30	19 : 50
Paris	20 : 31	21 : 43
Marseille	20 : 08	21 : 14
Lyon	20 : 15	21 : 22
Strasbourg	20 : 08	21 : 20

* Vérifier l'heure d'entrée de Chabbat dans votre communauté

N° 384

La Parole du Rav Brand

Tazria et la traversée de la mer des Joncs

« Lorsqu'une femme [...] enfantera un mâle, elle sera impure pendant sept jours [...] comme au temps de son indisposition menstruelle [1]. » Ce n'est pas le sang de l'accouchement qui la rend impure, mais la mise au monde de l'enfant ; même un accouchement sans écoulement de sang la rend impure [2].

Cette loi est étonnante. Les impuretés durant sept jours découlent d'une privation de vie : a) celui qui touche un homme décédé ; b) un homme lépreux, considéré comme un homme mort ; c) une femme nida, puisque le sang de l'endomètre n'a pas créé et alimenté un être vivant. Mais la femme qui accouche donne justement la vie : pourquoi est-elle donc impure ?

Un fœtus jouit d'une vie très intense, mi-terrestre, mi-céleste : « Une lampe est allumée au-dessus de sa tête, avec laquelle il observe d'un bout du monde à l'autre, comme un homme qui dort ici [en Erets Israël] et voit ce qui se produit en Espagne. Tout au long de sa vie, il n'y aura pas de jour au cours duquel une personne n'éprouve plus de bonheur que durant ceux qu'il vit dans le ventre de sa mère. On enseigne au fœtus toute la Torah, mais dès qu'il sort à l'air libre, un ange le frappe sur sa bouche la lui faisant toute oublier. Et il ne quitte pas l'utérus avant qu'on lui fasse jurer fidélité à D.ieu et à la Torah. On lui dit : "Sache que HaKadoch Baroukh Hou est pur, Ses serviteurs [anges] sont purs, et l'âme placée en toi est pure ; garde-la en pureté ; sinon, Je te la reprendrai" [3]. » L'accouchement prive le fœtus de cette vie intense, et l'arrache du monde de la vie véritable et l'amène sur la Terre, là où règne le mensonge. C'est à cause de cette privation de vie que la mère devient impure durant sept jours. Pour une fille, elle sera même impure quatorze jours, et ce n'est que la sainteté de la brit-mila qui raccourcit ce délai à sept jours. L'Égypte était impure comme un cimetière, et lorsque les

juifs en sortirent, « les Égyptiens enterraient ceux que D.ieu avait frappés parmi eux, tous les premiers-nés[4] ». En la quittant, les juifs sont comparés à une femme zava, qui est impure, et qui compte sept jours de pureté, puis se rend pure en s'immergeant dans l'eau [5]. Le septième jour après leur sortie d'Égypte, les juifs traversèrent les eaux de la mer des Joncs, qui les entouraient de toutes parts, « comme » une femme qui s'immerge.

Pour annuler l'impureté d'une femme nida, l'immersion se fait une fois les sept jours achevés, au début de la nuit suivante, mais celle d'une zava, dès que le jour se lève, le septième jour, mais non durant la nuit [6]. Et si cette «immersion» des juifs eut lieu la nuit du septième jour, c'est que cette nuit était supérieure, prodigieuse, transcendante. En fait, chaque plaie en Égypte durait sept jours, sauf celle de l'obscurité, qui se poursuivait durant six jours. D.ieu avait retenu les ténèbres du septième jour pour frapper les Égyptiens pendant la traversée de la mer [7]. En revanche, les juifs furent éclairés durant six jours en Égypte, et lors de la nuit de la traversée de la mer.

Voici les versets qui la décrivent : « Et il y eut d'épaisses ténèbres dans tout le pays d'Égypte, pendant trois jours. On ne se voyait pas les uns les autres, et personne ne se leva de sa place pendant trois jours [supplémentaires]. Mais il y avait de la lumière dans les lieux où habitaient tous les enfants d'Israël » ; « Elle se plaça entre le camp des Égyptiens et le camp d'Israël ; cette nuée était sombre d'un côté, et de l'autre elle éclairait la nuit ; les deux camps n'approchèrent point l'un de l'autre pendant toute la nuit [8]. »

[1] Vayikra 12,2. [2] Nida 42b. [3] Nida 30b.
[4] Bamidbar 33,4. [5] Zohar, Emor 97. [6] Yoma 6b.
[7] Chémot Rabba, Bo 14,3.
[8] Chémot 10,22-23 ; Chémot 14,20.

Rav Yehiel Brand



Pour aller plus loin...

- 1) Le Pélé Yoets ("Erek hakorbanote") rapporte (en s'appuyant sur le Traité Erékline page 15) que celui qui dit du Lachon Hara irrite au plus haut point Hachem, et est considéré comme ayant commis les 3 fautes capitales! Qui (à contrario) est aimé au plus haut point par Hachem?
- 2) Pour tous les cas nécessitant une Tévila, la Torah n'exige pas l'immersion dans "Mayim Haïm" (dans de "l'eau vive"), hormis le cas du Métsora, le jour de sa purification. Quelle en est la raison?
- 3) Le nom de Hachem ("Chem Havayé" : Le Tétragramme) apparaît par allusion dans certains versets concernant la Nida et la Zava. Où apparaît-il, et qu'apprenons-nous de là ?
- 4) N'y a-t-il que les femmes qui ont chaque mois des pertes de sang ?
- 5) Quel bon tikoun existe-t-il pour quelqu'un ayant été «poguème»(qui a altéré) la sainteté de la Bérite Mila (en ayant par exemple émis en vain sa semence) ?
- 6) Il est écrit (15-31) : «Véhisartème ète Béné Israël mitoumatame ». Quelle signification (et enseignement) pouvons-nous tirer de ces termes ?

Yaacov Guetta



DE PESSAH À CHAVOUOT

- Pirké Avot
- Sefirot
- Meguilat Rout
- Dessins
- Minhaguim
- Omer
- Halakha
- et plein d'autres rubriques

★★★★★

"J'ai commencé à lire le livre et je trouve qu'il est génial... Je l'apprécie encore plus que les 2 autres ! Les 48 kinyanim, les pirké avot expliqués, l'importance de l'étude.... Franchement Hazak...."

La Question

La paracha de la semaine nous parle des lois visant la personne qui serait atteinte de tsaraat (sorte de lèpre). Et le verset nous dit : et voici que fut guérie la tâche de lèpre du lépreux.

Comment expliquer que la Torah a besoin de nous préciser la tâche de lèpre guérie "du lépreux" ? Cela devrait aller sans dire étant la définition même d'un lépreux et le verset aurait dû nous faire l'économie de cette précision ?

Le **Ben Ich Haï** répond que nous savons que cette maladie était causée par de mauvais comportement à l'image de la médisance ou de l'orgueil et n'avait donc pas de cause naturelle. Ainsi, cette guérison constatée par le Cohen au bout de 7 jours de quarantaine ne peut être que le fruit d'un repentir.

Dès lors, lorsque le verset nous apporte la précision "du lépreux", il ne vient pas nous indiquer la personne qui bénéficie de cette guérison mais bien celle qui en est à l'origine. Or, c'est bien du lépreux et de son sincère repentir que pourra germer la guérison.

G.N.

Pour retrouver un ancien feuillet :
shalsheletnews.com

Ce feuillet est offert Leilouy Nichmat Audrey Messodi Rahel bat Corine Fortuné

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël

Halakha de la Semaine

Peut-on consommer au cours de Pessa'h de la Matsa Achira ou des gâteaux pétris avec du jus de fruits ?

La guémara Pessa'him 35b nous enseigne que l'on n'est pas punissable de Karet si l'on consomme une pâte composée de 100% de jus de fruits (naturel), car les jus de fruits ne font pas fermenter la pâte (bien que la pâte gonfle).

Selon Rachi (36a: ל'אין ל'אין) la guémara nous enseigne simplement que la consommation de cette pâte n'est pas punissable de «Karet», mais elle reste interdite à la consommation, au titre de «Hamets Nokché» ('Hamets qui n'a pas fermenté correctement, ou bien 'Hamets non-consommable et qui est donc interdit d'ordre rabbinique).

Toutefois, l'ensemble des Richonim réfutent cet avis, car il est rapporté à la page 39b que l'aliment appelé "Vatika" (pâte pétrie avec de l'huile et du sel) est tout à fait autorisé à la consommation.

C'est pourquoi ils expliquent que ce que la Guemara 35b sous-entend que la pâte pétrie avec du jus de fruits, reste interdite (d'ordre rabbinique au titre de 'Hamets Nokché), s'applique uniquement au cas où l'on a mélangé une petite quantité d'eau avec le jus de fruits. [Beth Yossef début 462 au nom de la majorité des Richonim ; 'Hazon Ich (117,2). Voir Tour/Ch.A 462,2 que dans ce cas-là, la pâte fermentera plus rapidement, (avis différent du Rambam qui considère que la pâte aura le statut de 'Hamets Gamour, mais qui d'un autre côté, ne fermentera pas plus rapidement qu'une pâte habituelle)].

En pratique, le Choulhan Âroukh (462,1) retient l'avis majoritaire, et ainsi est la coutume de l'ensemble des communautés séfaraïte [Beth Yossef 462,4 ; Birké Yossef 462,7 ; Ateret Avot 22,12 ; Alé Hadass 12,4.]

Mais le Rama (462,4) rapporte que la coutume Ashkénaze est de s'en abstenir.

Selon cela, il sera autorisé aux Séfaradim de consommer de la Matsa Achira ou des gâteaux à base de jus de fruits, si l'on fait attention à ce qu'il n'y ait aucune goutte d'eau au cours de la fabrication de ces derniers [Yebia Omer 9,42 ; Chema Chelomo 4,13 ; Michna Beroura Ich Matsliah (dans les notes p.102) qui prouvent que même le produit parfois rajouté dans certains gâteaux pour faire gonfler la pâte n'est pas problématique, et qu'il en est de même pour les gâteaux où l'on rajoute un peu de sel. Sefer Pessa'h Bahalacha Ouvahagada p.98/99, où il rapporte que le Rav Ovadia Yossef mangeait lui-même les gâteaux faits à partir de jus de fruits, tels les Papouchado. Voir aussi le Chout Chema Chlomo 6,5 p.39 à ce sujet].

David Cohen



Aire de Jeu



Jeu de mots :

Les dealers ne sont jamais en retard.

Devinettes

- 1) Pourquoi le lépreux doit-il amener un bois de cèdre ? (Rachi, 14-4)
- 2) Sur quels ustensiles l'impureté du lépreux ne vient pas ? (Rachi, 14-36)

- 3) Quels sont les deux termes pour dire «pouce» ? (Rachi, 14-14)
- 4) Où le lépreux devait-il résider ? (Rachi, 14-3)
- 5) Quand est-ce que le chien ne peut purifier le lépreux ? (Rachi, 14-2)

Réponses aux questions

1) Celui qui ne se met pas en colère, qui ne saoule jamais, et qui est « maavire al midotav » ("il ne réagit pas, et ne réplique pas aux affronts ou au mal qu'on lui fait"). (Traité Pessa'him, page 113)

2) Le Métsora est tellement rabaissé (isolé de tous, criant : « Je suis impur, je suis impur ! ») qu'on craint que ce dernier ne sombre dans un état de profonde tristesse et de paresse ; voilà pourquoi la Torah déclare que l'immersion de l'oiseau égorgé (avec son sang) soit faite dans un kéli d'argile contenant de l'eau vive (l'eau vive symbolisant l'enthousiasme, la joie et le zèle, midote nécessaires pour servir Hachem). (Si'hote Tsadikim)

3) Les "Sofé Tévat" des termes « ota outhi nidata alav » (15-24) peuvent former le "Chem Havayé".

De plus, le terme « véhadava » (15-33) a la même guématria que le "Chem Havayé" (26).

Nous apprenons de là que Hachem (représenté par le "Chem Havayé" incarnant l'infinie miséricorde de D...) est bel et bien présent, même chez un juif ou une juive plongés dans la plus grande impureté (telle que la Nida ou la Zava). (Kol Hanéchama, page.211)

4) Non ! En effet, déjà à l'époque de Ra'hel Iménou, certains hommes avaient (comme les femmes) des règles chaque mois. Le 'Hida témoigne qu'il rencontra un homme qui avait des règles chaque mois, et qui mit au monde des filles !

Cependant, ces hommes ne sont pas pour autant impurs, lorsqu'ils ont des pertes de sang chaque mois (contrairement à la femme Nida qui elle est impure) ; tel est le psak du Rambam (voir le début des lois "Michkav oumochav"). (Midrach Tan'houma, fin de la Sidra de Métsora, «lcha ki yizov zov dama », 'Hida, "Midbar Kedmote", Maarékhète 3, ote 15)

5) Il étudiera avec beaucoup d'effort et de kavana le "Séder Taharote". ('Hida, "Midbar Kedmote", Maarékhète 400, ote 28, au nom du Arizal).

6) Le terme « véhizartème » ("vous séparerez") peut être apparenté au langage de « nézère » ("une couronne"). En effet, lorsque "les Béné Israël s'évertuent à se séparer de toutes formes d'impureté" ("véhizartème mitoumatame"), et s'élèvent dans la sainteté et la pureté, "ils deviennent alors la couronne de D..." (par laquelle ce dernier se glorifie !) : « Israël acher békha étpaère ! ». (Sfate Emet)

"Don't make Purim so sameach that it's not kosher and don't make Pesach so kosher that it's not sameach"

Bostoner Rebbetzen

Enigmes

Enigme 1 :

Expliquez cette phrase :

קרנן פסח אינו נאכל אלא ** בחמ"ץ

Enigme 2 :

Quelle Berakha que nous faisons souvent, certains ne la font jamais pendant Pessah ?

Enigme 3 :

Dans quelle téfila trouve-t-on 13 fois le mot "baroukh" ?



Réponses n°383 Tazria

Rébus : V / Rat / Ahoou / Akko / Haine / Baille / Homme / Hachée / Vie / I

Enigme 2 : Quelles sont les deux lettres qui se cachent derrière les points d'interrogation ?

Les lettres KH (suite horizontale et verticale de lettres)



De la Torah aux Prophètes

La Haftara spéciale de Chabbat Hagadol correspond au dernier chapitre du dernier des prophètes, Malakhi. D'après une opinion, ce Chabbat est nommé Hagadol selon un verset de clôture de la haftara : « le grand et imposant Jour du jugement arrive ». Le verset promet aussi que le prophète Elishou viendra avant la délivrance finale; il est donc approprié de lire ce texte, le Chabbat avant Pessa'h, "l'époque de la délivrance".

En introduction, Malakhi nous apprend que

l'offrande des béné Israël, dans le 3^{ème} Temple, sera agréable pour Hachem, comme dans les jours d'antan (période du michkan) et les années d'autrefois (à l'époque du roi Chlomo) lorsqu'un feu céleste descendit sur l'autel. Ensuite, il réprimande les juifs pour des fautes commises à son époque: magie, adultère, faux serments...

Le prophète accuse aussi une partie du peuple, de manquer de "émouna" dans la récompense et le châtement divin. Pendant la période de l'exil, les Réchaïm piétinaient les Tsadikim; mais dans le futur, la situation sera inversée. Les Tsadikim domineront les Réchaïm. Le jour du jugement

arrivera pour détruire tous les méchants; Hachem jugera chaque personne, en étant le Juge mais aussi le Témoin. Puis, il promet une récompense pour les juifs vertueux; on reconnaîtra physiquement la différence entre un Tsadik et un Racha. Comment être épargné de la punition et récolter des récompenses: " Souvenez-vous de la Torah de Mon serviteur Moché".

La Haftara se termine par deux versets très connus: " Je vous envoie le prophète Elishou avant l'arrivée du redoutable Jour du jugement, afin qu'il ramène les cœurs des pères vers leurs enfants et les cœurs des enfants vers leur père".

Rébus



=?



A La Rencontre De Nos Sages

Rabbi Aharon Yehouda Leib Steinman

Rabbi Aharon Yehouda Leib Steinman est né en 1913 à Kamienets (dans l'actuelle Biélorussie).

Le jeune Aharon alla au Talmud Torah local de Brisk, une ville à la frontière lituano-polonaise (et dans l'actuelle Biélorussie). Il fut rapidement considéré comme un génie, si bien qu'à l'âge de 12 ans, il fut déjà surnommé le nouveau 'Hafets 'Haïm. Il fut ensuite élève de la Yechiva Torat 'Hessed, également à Brisk, dirigée par le Rav Moshé Sokolovski. Il suivit ensuite l'enseignement du Rav Yitz'hak Zev Soloveitchik, le Brisker Rav et du Rav Sim'ha Zelig Riger, cousin de sa mère, qui lui donna la semikha. Il étudia ensuite à Kletsk avec Rav Aharon Kotler.

En 1937, Brisk faisant partie de la Pologne, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, Rav Steinman et son ami Rav Moshé Soloveitchik essayèrent d'échapper à la conscription dans l'armée polonaise, en se privant de nourriture, sans y parvenir. À l'aube de la Seconde Guerre mondiale et au vu de l'avancement des troupes polonaises, il fut en Suisse et fut accueilli dans un camp de travail pour réfugiés. Il fut le seul membre de sa famille à survivre à l'Holocauste, y perdant ses deux parents et ses cinq frères. Avec d'autres étudiants de Brisk, il

se réfugia à Montreux, en Suisse, pour enseigner à la Yechiva Etz 'Haïm. Il semaria ensuite à Arosa (Suisse) en 1944.

Puis, en 1945, le couple émigra en Israël. Il s'installa d'abord à Péta'h Tikva, où il étudia au coliel Torat Erets Israël, puis, par recommandation du 'Hazon Ish, il fut nommé Roch Yechiva de la Yechiva 'Hafetz 'Haïm à Kfar Saba. En 1956, à la demande du Rav Yossef Shlomo Kahaneman, il prit la direction de la Yechiva Ketana Ponevezh à Bnei Brak.

Depuis son arrivée en Terre Sainte, le Rav Steinman dormit pendant plus de soixante ans sur le matelas ultrafin qui lui fut fourni à son arrivée. Aussi, sa ration quotidienne était composée d'un concombre, d'une pomme de terre bouillie et de quelques cuillères d'avoine. Il entraînait son corps à désirer la nourriture uniquement pour des motifs purs - pour garder son corps en bonne santé - sans aucune gourmandise. Le Chabbat, il mangeait différents aliments en l'honneur de ce jour saint. Il vivait par et pour la Torah.

Rav Steinman dirigea de nombreuses institutions toraniques. Des Juifs venaient en foule du monde entier lui rendre visite dans son modeste appartement de Bnei Brak. Ils venaient pour recevoir une brakha, un conseil ou le consulter à propos d'une question de Torah compliquée. De nombreux politiciens, chefs d'état, ministres, ambassadeurs venaient également lui poser des questions et bénéficier de sa sagesse, même lorsque son état de santé, son âge avancé, n'était plus des

meilleurs. Il était consulté de toutes parts, sur tous les sujets de la vie, et son influence sur les grandes questions politiques de la vie juive était très marquante. Décisionnaire de haut vol, dirigeant du parti politique lituanien harédi Deguel Hatorah et Président du Conseil des Sages de la Torah, Rav Steinman était l'un des maîtres israéliens les plus influents de sa génération. Il inspira et continua d'inspirer une nation entière. Il fut considéré comme le Gadol Hador, depuis le décès de Rav Elyashiv en 2012.

Malgré son âge avancé, il n'hésita pas à multiplier les voyages à l'étranger, pour renforcer les communautés de New York, Mexico, Odessa, Berlin, Manchester et Paris.

Rabbi Aharon Yehouda Leib Steinman quitta ce monde en 2017, à l'âge de 104 ans, à l'hôpital Maané Hayeshoua de Bnei Brak. La date correspond à la veille du 1er jour de 'Hanouka 5778. C'est une foule de 600 000 personnes qui accompagna ce géant de la Torah dans sa dernière demeure. Il avait fait la demande d'être enterré au plus tard 6 heures après son décès, et sa volonté fut respectée malgré les énormes difficultés logistiques pour organiser de telles funérailles.

Parmi ses œuvres, citons notamment : Ayelet HaShahar al HaTorah, commentaires sur la Torah ; Ayelet HaShahar sur le Talmud ; 'Hessed Oumishpat sur la massekhet Sanhédrin ; Yimaleh Pi Tehilatékha, discours de Moussar ; et Mipikoudékha Ethonan, discours sur les Yamim Noraïm.

David Lasry

Birkat Mordekhai

Quand la langue trahit la foi : Les périls du Lachon Hara

Le midrach, tiré du Yalkout Chimoni (Metsora 558), s'appuyant sur les versets des Psaumes (12,5), affirme que la médisance ne jaillit pas des lèvres d'un individu sans qu'il n'ait préalablement renié sa foi essentielle.

Cette explication singulière ne trouve pas d'équivalent parmi les autres préceptes. Pourquoi donc seuls ceux qui pratiquent la médisance sont amenés à renier leur foi ?

Nos Sages veulent nous enseigner qu'avant chaque émission de paroles malveillantes, un débat subtil mais intense s'engage en nous, opposant notre propre arrogance à notre inclination à la soumission, conscients que tous nos actes sont consignés dans un livre (Cf. Avot 2,1).

Lorsque la langue, dénouée, laisse s'échapper le mal, cela révèle une renonciation fondamentale à la foi. Celui qui craint véritablement le Créateur ne permettra pas à sa langue de répandre le mal sur autrui. Une telle conduite est tout simplement impensable.

La capacité de demeurer silencieux face au mal représente une victoire et

une protection contre le Lachon Hara. Nos maîtres nous offrent ainsi une leçon de vie à travers ces paroles d'une extrême gravité. Si nous aspirons à éviter de sombrer dans ce travers, il nous incombe de reconnaître la providence divine en chaque circonstance.

Le Créateur nous a octroyé le don de la parole (Cf. Targoum Ounkelos Berechit 2,7) pour Le servir avec droiture, et faire usage de cette parole pour propager le mal, constitue une trahison inacceptable. Il est donc évident que celui qui laisse échapper des paroles malveillantes renie fondamentalement sa foi. Qu'il agisse intentionnellement ou dans des moments de difficulté, cela équivaut à une renonciation à la foi. Cette assertion est renforcée par les propos du Rav de Brisk qui affirmait : "Un renégat reste un renégat même dans la pauvreté". De même, peu importe l'absence d'intention, si une personne se livre à la médisance, c'est qu'elle a renié l'existence divine. Dès lors, il est primordial de cultiver la crainte du Ciel et de méditer sur la providence divine afin de se prémunir contre le fléau de la médisance.

Yonathan Haik

Léilouy nichmat Malka Sultana Taïta bat Florence Myriam Simha

La Paracha en Résumé

Montée 1 : La paracha débute par le processus de purification du metsora. Le lépreux guéri amènera deux oiseaux purs, du cèdre, de la laine écarlate et de l'hysope. Il fera la ché'hita d'un des oiseaux et récupèrera le sang dans un ustensile en argile contenant de l'eau de source. Puis, il se saisira du mélange précité et de l'oiseau vivant, il les trempera dans cet ustensile contenant l'eau et le sang et il y aspergera le lépreux sept fois. Puis, il se rasera et se trempera. Sept jours plus tard, il se rasera de nouveau et le 8^{ème} jour il prendra deux agneaux et une brebis, ainsi que 3 issaron de farine et un log d'huile.

Montée 2 et 3 : La Torah explique ensuite le déroulement des événements et comment chaque sacrifice était offert. Si l'ex-lépreux était

pauvre, il offrait un agneau et deux oiseaux, à la place des trois animaux. Puis la Torah explique comment on offrait ces sacrifices et comment on les purifiait dans ce cas.

Montée 4 : La paracha enchaîne avec la lèpre des maisons (que Hachem envoie afin que l'on casse les maisons pour découvrir les trésors laissés par les Emoréens) et ses lois de purification.

Montée 5 : La Torah explique ensuite les lois du zav (qui a des écoulements incontrôlés) et toutes les impuretés qu'il génère. Il a ensuite un procédé de purification et des oiseaux à offrir (en fonction du nombre d'écoulements).

Montée 6 et 7 : On poursuit avec les différentes impuretés, parmi lesquelles, le zera, la femme zava qui inclut également la nida. Chaque impureté a son procédé de purification et parfois des sacrifices à apporter.

Berakha sur la Hagada ?

Une des mitsvot que nous accomplissons durant le seder de Pessah consiste à raconter de manière à la vivre, l'histoire de la sortie d'Égypte afin de nous l'approprier, nous l'identifier et nous considérer comme si nous-mêmes nous étions en train de sortir d'Égypte. Toutefois, beaucoup de commentateurs s'étonnent que contrairement à la majorité des mitsvot (telle que la consommation de la matsa), nous ne faisons pas de bénédictions au moment d'accomplir cette mitsva par la lecture de la hagada. Plusieurs réponses existent mais attardons-nous sur une en particulier. D'après le Chiboulé Aleket, il existe bel et bien une

bénédition sur la hagada, c'est celle que nous faisons à la fin de Maguid (partie du seder où nous racontons la sortie d'Égypte) au moment de la seconde coupe de vin où nous faisons la brakha de « qui a libéré Israël ».

Le **Hatam Sofer** s'interroge : s'il en est ainsi, comment se fait-il que nous fassions cette bénédiction à la fin de la mitsva ? Nous savons pourtant que les bénédictions sur les mitsvot nous les récitons toujours avant de les avoir effectuées et non après ! Il répond la chose suivante : il existe un autre cas où la Brakha est récitée après la mitsva : c'est le cas de l'homme qui se convertit qui ne récitera la bénédiction sur son mikvé qu'après s'être immergé. Ceci étant expliqué par le fait qu'avant son immersion il n'est pas encore

converti et n'était donc pas encore sous le joug des mitsvot.

Or nos Sages nous disent que ce fut au moment de la sortie d'Égypte que le peuple d'Israël naquit et qu'il se retrouva sous les ailes de la présence divine. Autrement dit, qu'il se « convertit » et devint le peuple élu d'Israël.

Or, puisqu'il nous est recommandé de nous considérer au moment de la lecture de la hagada comme si nous-mêmes nous sortions d'Égypte, pendant le seder nous accédons donc en un sens à notre propre conversion (au degré supérieur de liberté et de service divin). Et c'est pour cela que nous ne pouvons faire la brakha sur la hagada qu'une fois celle-ci achevée, une fois que notre conversion ait été complétée.

G.N.

La Force d'une parabole

Au moment de sortir d'Égypte, Hachem demande à Moché d'inviter le peuple à "emprunter les richesses" des Égyptiens pour ne pas sortir bredouille et pour qu'Avraham avinou n'ait pas l'argument de dire : "Tu leur avais promis de sortir avec de grandes richesses !"

Comment comprendre que la nécessité de prendre des richesses ne soit que vis-à-vis d'Avraham ? Puisque Hachem leur a promis de sortir riches, il est normal que cet engagement soit respecté !

Le Maguid de Douvna l'explique par une parabole.

Un jeune homme cherchant à gagner sa vie se présente dans une usine qui propose un poste de

forgeron. Le jeune homme commence à travailler et malgré la difficulté, il remplit parfaitement sa tâche. A la fin du mois, il se présente chez son employeur pour obtenir son salaire et celui-ci lui tend une liasse de billets. Le jeune homme répond qu'il n'a pas travaillé pour cela. Lorsqu'on lui a parlé de salaire, il s'attendait à recevoir de vraies pièces de monnaie en argent ou en or, pas de vulgaires morceaux de papiers. Le patron qui ne comprend pas ce refus appelle le père du jeune apprenti et lui explique la situation et le refus de son fils. Ce à quoi le père répondit : "Effectivement, ces billets ont bien une valeur, mais le petit n'en a pas encore conscience. Son manque de maturité le pousse à penser que seules les pièces ont de l'importance. Paie-le avec des pièces pour ne pas qu'il ait le sentiment d'avoir été arnaqué.

Un jour il comprendra la véritable valeur de ce que tu lui proposais".

Ainsi, lorsque Hachem promet aux Béné Israël de "grandes richesses" à leur sortie d'Égypte, il était sûrement question de l'obtention de la Torah et de la terre d'Israël. Mais Avraham pourrait alors dire : "Puisqu'ils n'ont pas encore la maturité pour apprécier la valeur de ces trésors à leur juste valeur, paie-leur, en attendant, avec une monnaie qu'ils savent apprécier."

Toutes les richesses amassées à la sortie d'Égypte et après la traversée de la mer, ne doivent pas nous faire oublier les "véritables trésors" qu'ils vont ensuite recevoir.

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Jason est un jeune américain qui n'a rien de très spécial. Mais voilà qu'à son adolescence, il découvre le judaïsme et apprécie beaucoup ses valeurs. C'est pourquoi, lorsqu'il devient adulte, il décide d'entreprendre une conversion en bonne et due forme. Étonnamment, ses parents ne s'y opposent pas, tout au contraire, ils l'encouragent dans ses démarches. Puis, il se marie avec une jeune fille convertie comme lui et fonde une belle famille. Mais voilà qu'à 30 ans, il est foudroyé par une maladie et ne tarde pas à quitter ce monde. Mais ses parents n'abandonnent pas leurs chers petits-enfants et continuent à leur rendre visite et à leur offrir tout plein de cadeaux. Un jour, ils contactent Gabriel, vendeur de livres et d'objets religieux, avec une demande particulière. Ils cherchent un livre qui traiterait de belles histoires, avec des questions intéressantes qui en découlent, en deux mots les livres de Rav Zilberstein, cela afin de les étudier avec leurs petits-enfants et leur donner ainsi goût à la Torah. Gabriel se pose maintenant la question, à savoir s'il a le droit de vendre à des non-juifs un tel livre puisqu'il sait pertinemment qu'il est interdit à un non-juif d'étudier la Torah. Mais d'un autre côté, il s'agit-là de rendre service à des orphelins. Que doit-il faire ?

La Guemara 'Haguiga (13a) nous apprend qu'on ne transmettra pas la Torah à des non-juifs car elle fut donnée par Hachem aux Juifs seulement. La Guemara Sanhédrin (59b) nous enseigne quant à elle que le non-juif enfreint un interdit en l'étudiant. Ainsi, celui qui leur enseignera transgressera aussi « tu ne placeras pas une embûche devant l'aveugle ». Le 'Hida nous explique que dans la même idée, on ne vendra pas de livres sacrés aux Goyim car cela rentre dans l'interdit de la leur transmettre. Mais Rav Moché Feinshtein nous raconte l'histoire d'un jeune étudiant en Torah qui avait l'habitude de raconter la Hagada le soir du Seder à tous les gens de sa famille. Or, une année, une proche se maria avec un non-juif et il ne sût comment réagir pour ce Seder. Rav Feinshtein explique dans sa réponse que si l'apprentissage de la Torah n'a pour but que de la faire connaître à ses proches Juifs, il n'y a pas de problème à ce qu'un non-juif l'entende aussi. Il en veut pour preuve Tavi, l'esclave de Rabban Gamliel qui rien qu'en vivant dans la maison de son maître et le voyant faire, devint ainsi un grand sage. Le Rav Zilberstein rapporte aussi l'histoire d'un converti dont les parents voulaient à tout prix l'inviter pour les vacances. Il leur expliqua donc la difficulté de la chose puisqu'ils ne respectaient pas les lois de la Cacherout. Ils voulurent donc connaître ces lois afin de les respecter et de pouvoir enfin inviter leur enfant. Rav Zilberstein pose donc la question à son beau-père, le Rav Eliyachiv, lequel autorisa puisque le but était pour le Juif, tout comme on autorise d'enseigner à un Juif qu'il nous rende service durant Chabbat.

En conclusion, il sera autorisé de vendre aux parents de Jason, des livres sacrés, le but de cette étude étant pour les petits-enfants qui sont Juifs.

(Tiré du livre *Véaarev Na*, Tome 4, page 495)

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« **Abayé dit : Il faut que le Harrosset soit acide et épais, acide en souvenir des pommes et épais en souvenir du tite (ciment, mortier) » (Pessa'him 116)**

Rachi explique que dans le Harrosset, on met des pommes afin de se souvenir des femmes qui en Égypte accouchaient sous un pommier sans aucune douleur pour que les Égyptiens ne les entendent pas, comme ce qu'il est écrit "Tahat Hatapouah orahtiha" (Chir Hachirim 8).

On pourrait se demander :

1. D'un côté, le Harrosset doit être épais pour se rappeler le tite donc le but du Harrosset est de rappeler la servitude et les souffrances qu'ont enduré les bnei Israël en Égypte et d'un autre côté, Rachi dit qu'on met des pommes pour se rappeler du miracle que Hachem a fait, à savoir que les femmes ont accouché sans souffrance. Cela paraît tout à fait paradoxal !? Le terrible esclavage et le magnifique miracle de mettre des bébés au monde sans souffrance paraissent contradictoires !?

2. Quel rapport y a-t-il entre la servitude, l'esclavage et le miracle de mettre des bébés au monde sans souffrance ?

3. Il y a eu beaucoup de miracles en Égypte alors pourquoi rappeler spécifiquement ce miracle que les femmes ont mis au monde des bébés sans souffrance sous un pommier ?

Rachi conclut en ramenant ce passouk de Chir Hachirim "Tahat Hatapouah orahtiha".

Commençons par analyser ce passouk avec l'explication de Rachi : "Mi zot ola min hamidbar : Qui est-elle celle qui monte du désert".

Rachi explique que Hachem et Son Beth Din demandent aux bnei Israël : Combien elle est importante celle qui est montée depuis le désert et s'est élevée lors de matan Torah et s'est attachée à la Chékhiina "oumitrapeket al doda, et qui reste collé et attaché à son bien-aimé (Hachem)".

On pourrait déjà expliquer ce début de passouk ainsi : Hachem demande : Vous, les bnei Israël qui dans le désert étiez à un niveau extrêmement élevé, attachés à la Chékhiina, vous vous trouvez maintenant en galout et vous n'êtes pas frustrés et vous continuez à vous battre pour rester attachés à Hachem, comment faites-vous ? Si une personne renvoie son ami proche, quand bien même il y a des raisons à cela, vu l'intensité de la proximité qu'ils avaient, son ami renvoyé devrait ressentir une frustration. Ainsi Hachem s'étonne positivement sur les bnei Israël : Voilà chers bnei Israël, nous étions très proches dans le désert mais par la suite, pour certaines raisons (haine gratuite), j'ai dû vous envoyer en exil et Je constate qu'au lieu de vous sentir frustrés "oumitrapeket al doda", vous vous battez pour rester collés à Moi, « Qui est celle-là », qui est ce peuple si extraordinaire, comment faites-vous chers bnei Israël ?

La suite du passouk est la réponse des bnei Israël : "Tahat Hatapouah orahtiha" : **Rachi explique** que "Hatapouah" fait référence au Har Sinaï et "orahtiha" signifie "amour" donc selon Rachi, la réponse des bnei Israël est : Sous le Har Sinaï, Tu nous as aimés "Hibélateha imeha" comme une mère qui aime son bébé qui vient de naître. C'est-à-dire, les bnei Israël sont nés en tant que peuple sous le Har Sinaï et là, au moment de cette naissance, Hachem les a aimés et ils ont ressenti cet amour infini de Hachem envers eux. Quand on s' imagine le Har Sinaï, on pense au tonnerre, au chofar... mais on oublie l'essentiel, l'amour de Hachem. Or, un bébé qui dès sa naissance ressent l'amour intense de sa maman, sera attaché à sa mère pour la vie, d'où

l'importance capitale que dès la naissance du bébé, sa maman le prenne dans ses bras en lui faisant ressentir tout son amour. Ainsi, les bnei Israël répondent à Hachem : Comme Tu nous as aimés dès notre naissance d'un amour infini, nous resterons quoi qu'il arrive toujours attachés à Toi, Hachem, pour l'éternité.

À présent, revenons au Harrosset : Rachi dit donc que lorsque la Guémara dit que l'on met des pommes dans le Harrosset, c'est pour se rappeler du miracle que les femmes ont accouché sous un pommier sans aucune douleur "Tahat Hatapouah orahtiha" et comme nous l'a dit Rachi dans Chir Hachirim, "orahtiha" signifie "amour". Ainsi, dans ce contexte, on parle donc d'un amour réciproque, c'est-à-dire alors qu'en Égypte tout semblait perdu et qu'il y avait décret sur décret pour empêcher les femmes d'avoir des enfants (les tuer dès la naissance, les jeter dans le Nil, interdire aux hommes de revenir le soir chez eux), ces femmes tsidkaniyot, par amour pour Hachem, n'ont pas eu peur d'avoir des enfants quitte à accoucher seules, sans bruit, sous un pommier, alors Hachem les a aimées et cela s'est exprimé par ce miracle qu'il n'y ait aucune douleur lors de leur accouchement sous le pommier.

À présent, le message du Harrosset est clair :

Même en plein tite, en plein esclavage, en pleine servitude, en pleine galout, si on agit par amour pour Hachem, alors Hachem fera un miracle qu'on ne ressent pas les douleurs de cette galout, à l'image de ces femmes qui au milieu de l'Égypte, en pleine galout, ont eu le miracle de ne pas ressentir les douleurs de l'enfantement sous le pommier. C'est pour cela que le Harrosset est à la fois le souvenir du tite et des pommes pour nous enseigner qu'en plein tite, il y a les pommes, c'est-à-dire en pleine galout, il y a le miracle de ne pas ressentir les douleurs de cette galout. C'est pour cela qu'on se rappelle à la fois et en même temps le tite, la galout et le miracle que les femmes n'ont pas souffert sous le pommier comme pour te dire : Sache qu'en pleine galout, celui qui agit par amour pour Hachem comme ces femmes tsidkaniyot, ne subira pas les souffrances de cette galout.

En conclusion : Nos 'Hakhamim disent que la période précédant la venue du Machia'h est appelée "hevlé Machia'h", le mot "hevlé" signifiant les douleurs de l'enfantement, pour comparer la venue du Machia'h à un accouchement, nous enseignent que de la même manière qu'avant la naissance du bébé il y a des contractions et des douleurs, ainsi avant la naissance du Machia'h il y a des douleurs. Mais on peut dire que là intervient notre Harrosset disant : Rappelez-vous qu'il peut également y avoir un miracle d'un accouchement sans douleur comme ces femmes tsidkaniyot qui en Égypte ont agi par amour pour Hachem et ont accouché sous un pommier sans aucune douleur, ainsi, nous qui sommes justes avant la venue du Machia'h, si nous agissons par amour pour Hachem, si nous nous appliquons à l'accomplissement de la Torah et mitsvot, en particulier l'étude de la Torah et le 'Hessed de faire du bien à son prochain, alors beezrat Hachem, tout comme en Égypte les femmes tsidkaniyot ont bénéficié du miracle d'accoucher sans douleur, nous aussi nous pourrions "accoucher" le Machia'h sans douleur et bénéficier de miracles et prodiges.

Voilà l'un des enseignements du Harrosset. « **Les élèves ont demandé à Rabbi Eliezer : Que faire pour être sauvé des douleurs de l'enfantement du Machia'h** (les douleurs précédant la venue du Machia'h)? **Il faut étudier la Torah et pratiquer le 'Hessed » (Sanhédrin 98)**

Mordekhai Zerbib